



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
15.01.2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mmes RAYNAL, VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes TRUTINO, GONZALES, PAWLACZYK, Mr GALINIE, Mmes THUEL, PELLEGRINI,

N° 19/12

Absents : Mr GUIRAUD procuration à Mme VILLENEUVE
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr SOULA
Mr GRIMAL procuration à Mr MARTY
Mr SAMATAN procuration à Mr GRIALOU
Mme ANGLES procuration à Mr LE ROCH
Mr DE GUALY procuration à Mme THUEL
Mr PEYRONIE, Mme KLIMEZACK-GIL

Secrétaire : Mr LE ROCH.

Objet de la délibération

**CONVENTION DE
SERVITUDE AVEC
ENEDIS**

La société ENEDIS (ancienne E.R.D.F.) demande la mise à disposition de terrains situés à Saint-Juéry sur la parcelle cadastrée AI 218, afin d'installer une ligne électrique souterraine alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

En vue de l'exploitation de ces ouvrages, Enedis demande le droit de passage de ses agents et la mise à disposition permanente des dégagements pour le passage du matériel.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité

APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE la mise à disposition des terrains et l'accès du personnel et du matériel d'Enedis sur sur la parcelle cadastrée AI 218.

MANDATE le Maire à la signature de la convention et sa publication avec faculté de subdéléguer.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 1er février 2019
Pour le Maire, l'adjoint délégué,
Michel MARTY

